



Préavis n° 01/03.2022 – section des infrastructures

Demande d'un crédit global de Fr. 1'217'900.00 pour financer la mise en séparatif des collecteurs d'eaux usées et claires, le remplacement de la conduite d'eau potable, ainsi que l'aménagement routier du carrefour des chemins du Glapin, de Perreret et de Pomeiry et la pose d'un éclairage public

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers,

I. Préambule et contexte général

Le plan général de l'évacuation des eaux (PGEE) de la Commune de Saint-Prex prévoit la mise en conformité de l'évacuation des eaux, à savoir la poursuite de la mise en séparatif des eaux usées (EU) et des eaux claires (EC) selon le planning communal et au fur et à mesure des opportunités qui se présentent.

Le bassin versant situé en amont du chemin de Perreret est en système séparatif mais non contrôlé. Les EU et les EC des bâtiments bordant le chemin de Perreret sont actuellement raccordées dans un collecteur unitaire (EU/EC mélangées).

Le projet prévoit donc la mise en système séparatif du chemin de Perreret et le contrôle systématique par teintage de toutes les habitations situées dans le bassin versant de ce chemin.

Dans le cadre de ces importants travaux, le renouvellement de la conduite du réseau d'eau potable et de défense incendie est prévu puisqu'il est planifié dans le cadre du Plan directeur de distribution de l'eau (PDDE).

La conduite d'eau potable présente dans ce chemin est ancienne et a fait son temps. De plus, le calibre n'est plus conforme aux exigences actuelles de l'ECA en matière de défense incendie. Le remplacement de ce tronçon de conduite se justifie donc pleinement.

En outre, dans le cadre de ce projet, il est prévu d'anticiper le réaménagement du carrefour des chemins du Glapin, de Perreret et de Pomeiry, dans le cadre de la création à terme de la voie verte (itinéraire de mobilité douce) de la région morgienne.

II. Description du projet d'égouts

II.1 Situation actuelle

Actuellement, toutes les EC des bâtiments bordant le chemin de Perreret, ainsi que l'ensemble des grilles récoltant les eaux de ruissellement du chemin de Perreret, au surplus de celles présentes au carrefour des chemins du Glapin, de Perreret et de Pomeiry sont raccordées dans un seul collecteur unitaire et acheminées ainsi à la station d'épuration intercommunale (STEPi). A noter qu'un ouvrage est présent, côté Sud-Est du pont des CFF, pour permettre en

cas d'orage un déversement des eaux excédentaires dans le Lac Léman, par l'exutoire présent au Nord du Port de Taillecou.

Ce système unitaire est appelé à disparaître au profit du système séparatif, à savoir la séparation des EU et des EC pour les acheminer respectivement à la STEPi et au lac. Le passage en système séparatif nécessite la mise à disposition de deux collecteurs pour l'évacuation des eaux, l'un pour les EU et l'autre pour les EC.

II.II Situation projetée

Ce projet prévoit donc la construction de deux collecteurs (EU et EC) posés l'un sur l'autre pour limiter l'emprise et le volume de la fouille. Le collecteur principal des EU, placé dessous, est prévu en PVC diam. 250 mm. sur une longueur de 320 m' et celui des EC en PVC diam. 400 mm. puis 315 mm. sur environ 240 m'. La construction du collecteur principal des EC est prévue jusqu'à environ 30 m' en aval du carrefour des chemins de Perreret et de Vegney pour récolter les drains existants et les nouvelles grilles.

A noter que des grilles EC supplémentaires seront positionnées sur les chemins de Perreret et de Pomeiry pour améliorer la récolte des eaux de ruissellement dans le secteur. Ces grilles seront raccordées dans le collecteur EC existant.

Une ligne de pavés sera posée le long de la limite cadastrale de la parcelle n° 341 pour garantir que les eaux de ruissellement du chemin de Perreret ne se répandent pas dans les hangars existants.

Le passage sous le pont des CFF s'avère délicat en raison d'une part de la profondeur des collecteurs projetés et d'autre part de la présence de la ligne ferroviaire Lausanne - Genève.

Pour limiter au maximum les risques, les instances des CFF ont demandé qu'une étude soit réalisée avant les travaux pour déterminer la nature du sol. De plus, selon les informations obtenues, la vitesse des trains sera limitée à 80 km/heure sur ce tronçon pendant les travaux situés au droit du pont (prévus en juin 2022).

Il est à relever que les CFF ont clairement indiqué que si cette fenêtre (mois de juin) n'est pas respectée, les travaux devront être reportés en 2023, voire 2024. A noter qu'un contrôle régulier de l'altitude des rails sera effectué par un bureau spécialisé.

Pour éviter un éventuel tassement des voies, il est envisagé différentes mesures, à savoir de poser provisoirement pendant les travaux un cadre en DIN pour bloquer un éventuel déplacement des piliers du pont, de réaliser les travaux par tronçons courts, de laisser le blindage de la fouille en place et d'effectuer le remblayage avec des gravillons 4/8 mm. soigneusement compactés, procédé évitant ainsi de laisser des espaces creux. De plus, la fouille sera exécutée au moyen d'un camion aspirateur/excavateur en raison du manque d'espace sous le pont et afin d'éviter toutes vibrations.

Sur le tronçon D - B, le projet prévoit la creuse de la fouille pour la pose des collecteurs EU/EC et de la conduite d'eau potable le long de la limite cadastrale entre le domaine public et les parcelles. Seule la réfection partielle de l'enrobé du chemin au droit des fouilles est prévue.

En revanche, une réfection totale est envisagée sous le pont des CFF et dans le carrefour des chemins du Glapin, de Perreret et de Pomeiry.

Sur le tronçon E - D, le collecteur unitaire actuel se trouve au milieu de la parcelle n° 2012 située partiellement en zone constructible. Le tracé des nouveaux collecteurs EU/EC est projeté en bordure du chemin, dans la zone non constructible de la parcelle.

Dans le bassin versant situé en amont du point E', il n'est pas certain que l'évacuation de chaque parcelle soit en système séparatif. L'augmentation du débit par temps de pluie tend plutôt à démontrer qu'il existe encore passablement d'eaux mélangées en amont du point E'. Cette situation, bien que provisoire, risque de poser des problèmes étant donné que le collecteur EU projeté en aval du point E' n'est dimensionné pour recevoir que les EU de ce bassin versant.

C'est pourquoi, dans un premier temps, le collecteur unitaire du point E' à A sera maintenu provisoirement, y compris le transit par le déversoir d'orage au point A, jusqu'au contrôle complet de toutes les habitations situées dans le bassin versant en amont du point E'. Pour ce faire, le collecteur unitaire traversera provisoirement de part en part la chambre projetée au point E'. A la fin de ces contrôles et des mises en conformité nécessaires, le collecteur traversant cette chambre sera supprimé et les EU seront dirigées dans le nouveau collecteur posé plus bas. Cette suppression sera exclusivement exécutée dans cette chambre et n'engendrera aucune fouille supplémentaire.

Des contrôles du système séparatif des constructions existantes sont de ce fait prévus dans tout le bassin versant, voir plan N° 1669/5, situation 1:2'500. Quand toutes les habitations seront en système séparatif, le déversoir d'orage situé au point A pourra dès lors être supprimé.

III. Description du projet d'eau potable

III.I Situation actuelle

Le tronçon de conduite d'eau potable du chemin de Perreret, compris entre la BH n° 101 et le carrefour des chemins du Glapin, de Perreret et de Pomeiry, compte parmi les plus anciens du réseau communal. Il s'agit d'une conduite en fonte de diamètre 100 mm. posée en 1957.

Les autres conduites à remplacer sont un peu plus récentes, soit en 1980 pour le tronçon point F - BH 101 et 1986 pour celui sous le pont des CFF (tronçon B-A).

Par ailleurs, le calibre de ces différentes conduites est sous-dimensionné. Il est inférieur aux exigences de l'ECA en matière de défense incendie (diamètre minimum 125 mm.) et à celui des diamètres prévus dans le plan directeur de distribution de l'eau (PDDE). En effet, il s'agit d'une conduite maîtresse du réseau dont le calibre doit passer à 200 mm.

Pour ces raisons, et considérant l'opportunité de regrouper ces remplacements de conduite avec les travaux sur le réseau d'égouts, il est judicieux de réaliser le tout en une seule et même étape, en fouilles communes.

III.II Situation future

La nouvelle conduite sur le tronçon F-C-B-A est prévue en diamètre 225/198.2 mm. sur une longueur d'environ 330 m'. Il est également projeté de remplacer toutes les conduites dans l'emprise du carrefour des chemins du Glapin, de Perreret et de Pomeiry.

Cinq vannes seront posées à proximité de ce carrefour pour garantir un maximum de flexibilité dans l'exploitation du réseau. Une de ces vannes est prévue pour purger les conduites du secteur. A noter que ces vannes d'arrêt sont positionnées hors du carrefour pour garantir un accès plus aisé et qu'une vanne de sortie d'air sera positionnée au point haut du système (point E).

L'opportunité de ces travaux sera saisie pour effectuer le bouclage prévu de longue date dans le PDDE communal entre les points I et C. La conduite projetée en diamètre 225/198.2 mm., longera les limites cadastrales sur ce tronçon, afin de garantir autant que possible la constructibilité des parcelles.

En ce qui concerne la défense incendie, sur les tronçons à remplacer, il existe deux bornes hydrantes. Les parties supérieures de ces dernières ont déjà été changées. Dans le projet, seules les parties inférieures seront remplacées, ainsi que leur vanne d'arrêt. De plus et selon la demande de l'inspecteur SDIS, une nouvelle BH sera posée dans le chemin de Vegney, en face des jardins familiaux pour améliorer la défense incendie du secteur.

Enfin, les prises privées seront naturellement toutes transférées de l'ancienne à la nouvelle conduite communale. Lors des travaux, l'état des conduites privées pourra être appréhendé et les propriétaires privés dont l'état des conduites est mauvais seront invités à les remplacer jusqu'à l'intérieur de l'habitation.

IV. Réaménagement du carrefour des chemins du Glapin, de Perreret et de Pomeiry

IV.I Voie verte (itinéraire de mobilité douce), région morgienne, aménagements en dehors des routes cantonales

Dans le cadre des travaux, il est prévu, puisque tout le revêtement sera reposé à neuf sur la totalité du tunnel ainsi qu'à ses abords et que le carrefour présente des risques d'accident, notamment pour les piétons, d'anticiper la construction d'un trottoir franchissable de 1.50 m' de largeur et d'environ 40 m' de longueur sous le pont des CFF côté Genève. En effet, ce trottoir est mentionné dans le plan d'avant-projet du bureau Bernard Schenk SA dans le périmètre A "Pomeiry - Monnivert".

Des aménagements sont prévus dans le carrefour des chemins du Glapin, de Perreret et de Pomeiry pour améliorer la sécurité des piétons sortant du passage sous le pont des CFF, côté Jura. Il s'agit notamment de créer un trottoir franchissable à la sortie de ce pont, d'ajouter un passage piétons pour rejoindre le trottoir du chemin du Glapin, en inversant le sens des priorités sous ce pont et en plaçant un STOP dans le sens descente du chemin de Perreret.

Dans le cas où la voie verte ne devait pas se faire, les aménagements routiers sont compatibles à un statu quo.

IV.II Eclairage public

Actuellement la partie supérieure du chemin de Perreret ne dispose pas d'éclairage public. Seul le carrefour des chemins du Glapin, de Perreret et de Pomeiry est éclairé. La Municipalité ne prévoit pas à moyen terme d'équiper le solde de ce chemin.

Cependant, il est prévu d'améliorer l'éclairage public dans le carrefour par l'ajout, dans le respect des exigences cantonales, de deux candélabres supplémentaires au droit du futur passage piétons, de poser un tube PE de protection de câbles dans la fouille pour relier les différents réseaux de l'éclairage public et de prévoir l'éclairage du passage sous le pont des CFF.

IV.III Autres services

Nous avons consulté les services industriels de Lausanne (gaz et chauffage à distance), Romande Energie, ainsi que Swisscom. Ceux-ci ne prévoient pas de travaux dans le cadre de ce projet.

V. Devis estimatif

Sur la base des soumissions rentrées, nous pouvons chiffrer le coût de ces travaux de la manière suivante:

Mise en séparatif des eaux claires et usées

Travaux de génie civil	Fr.	393'100.00
Contrôles du système séparatif du bassin versant concerné	Fr.	45'000.00
Rapport géologique avant travaux	Fr.	13'840.00
Passage sous le pont des CFF, prestations de mesures de sécurité	Fr.	95'440.00
Contrôle final des nouveaux collecteurs EU/EC	Fr.	4'640.00
Imprévus (15% de Fr. 552'020.00)	Fr.	82'750.00
Assurance RC du chantier	Fr.	3'250.00
Facture déjà payée	Fr.	4'300.00
Honoraires	Fr.	<u>60'000.00</u>
Sous-total HT	Fr.	702'320.00
TVA 7,7%	Fr.	<u>54'080.00</u>
Total TTC	Fr.	756'400.00

Remplacement de la conduite d'eau potable

Travaux de génie civil	Fr.	73'320.00
Travaux d'appareillage	Fr.	95'770.00
Rapport géologique avant travaux	Fr.	5'950.00
Passage sous le pont des CFF, prestations de mesures de sécurité	Fr.	40'950.00
Imprévus (15% de Fr. 215'990.00)	Fr.	32'385.00
Assurance RC du chantier	Fr.	1'400.00
Factures déjà payées	Fr.	1'140.00
Honoraires	Fr.	<u>26'800.00</u>
Sous-total HT	Fr.	277'715.00
TVA 7,7%	Fr.	<u>21'385.00</u>
Total TTC	Fr.	299'100.00

Aménagement du carrefour des chemins du Glapin, de Perreret et de Pomeiry

Travaux de génie civil	Fr.	79'410.00
Aménagement supplémentaire du carrefour non compris dans la soumission	Fr.	7'430.00
Signalisation routière, panneaux et peinture	Fr.	12'540.00
Imprévus (env. 15% de Fr. 99'380.00)	Fr.	14'970.00
Honoraires	Fr.	<u>14'900.00</u>
Sous-total HT	Fr.	129'250.00
TVA 7,7%	Fr.	<u>9'950.00</u>
Total TTC	Fr.	139'200.00

Eclairage public

Travaux de génie civil	Fr.	6'650.00
Nouvel éclairage public au carrefour du pont CFF	Fr.	9'900.00
Imprévus (env. 15% de Fr. 16'550.00)	Fr.	2'490.00
Honoraires	Fr.	<u>2'500.00</u>
Sous-total HT	Fr.	21'540.00
TVA 7,7%	Fr.	<u>1'660.00</u>
Total TTC	Fr.	23'200.00

Récapitulatif TTC:

Mise en séparatif des eaux claires et usées	Fr.	756'400.00
Remplacement de la conduite d’eau potable	Fr.	299'100.00
Aménagements routiers	Fr.	139'200.00
Eclairage public	Fr.	<u>23'200.00</u>
Total TTC	Fr.	1'217'900.00

VI. Incidences financières

Ces dépenses seront financées par les recettes courantes de la bourse communale ou par emprunt.

Le montant de Fr. 756'400.00 relatif à l'épuration sera amorti en 10 ans dès 2024, par tranche annuelle de Fr. 75'600.00, le solde la dernière année.

Le montant de Fr. 299'100.00 relatif à l'eau potable sera amorti en 10 ans dès 2024, par tranche annuelle de Fr. 29'900.00, le solde la dernière année, après déduction de la subvention de l'ECA.

Le montant de Fr. 139'200.00 relatif à l'aménagement routier du carrefour sera amorti en 10 ans dès 2024, par tranche annuelle de Fr. 713'900.00, le solde la dernière année.

Le montant de Fr. 23'200.00 relatif à l'éclairage public sera amorti en 10 ans dès 2024, par tranche annuelle de Fr. 2'300.00, le solde la dernière année.

Ces dépenses n'auront pas d'incidence significative sur le budget de fonctionnement de la Commune.

VII. Impact sur l'environnement

La mise en séparatif des réseaux d'évacuation des eaux usées et claires permet:

- d'acheminer les eaux de pluie directement au lac, sans être souillées par des eaux usées,
- de supprimer tous écoulements d'eaux usées dans le sol (par les fissures ou par les interstices présents entre les tuyaux),
- de limiter les débordements d'eaux sales au lac, via les déversoirs d'orage,
- de ne pas surcharger la STEPi avec des eaux claires parasites indésirables et d'assurer ainsi un meilleur traitement des eaux arrivant à la STEPi, tout en limitant à terme les coûts d'exploitation.

Le remplacement de la conduite d'eau potable permet:

- d'éviter des fuites qui génèrent une consommation d'électricité, une usure des pompes et des tuyaux inutiles,
- de préserver la ressource (évite de prélever de l'eau inutilement).

Ainsi, ces travaux contribuent à préserver notre environnement, notamment le sol et le lac.

VIII. Conclusions

De manière générale, le projet poursuit les objectifs généraux du PGEE approuvé par les instances cantonales, prévoyant à terme la mise en système séparatif intégral du territoire communal construit. Il permet d'achever complètement l'équipement en système séparatif du chemin de Perreret et de demander aux propriétaires privés concernés de mettre en conformité leur réseaux.

Quant au réseau d'eau potable, il permet un renouvellement bienvenu d'une partie des conduites existantes parmi les plus âgées du réseau, sa mise en conformité par rapport aux exigences actuelles en matière de défense incendie, tout ceci en conformité avec le PDDE.

La sécurité de la mobilité douce (piétons et vélos) sous le pont des CFF et dans le carrefour des chemins du Glapin, de Perreret et de Pomeiry sera améliorée grâce aux aménagements prévus.

Ce projet constitue donc une amélioration significative de l'état d'équipement des infrastructures communales dans ce secteur.

En conclusion et vu ce qui précède, nous vous proposons, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers, de bien vouloir prendre les décisions suivantes:

LE CONSEIL COMMUNAL DE SAINT-PREX

- vu le présent préavis municipal
- entendu les rapports des commissions chargées de l'étudier
- considérant que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour

DÉCIDE

1. d'autoriser la Municipalité à entreprendre la mise en séparatif des conduites EC/EU, le remplacement de la conduite d'eau potable et l'aménagement routiers du carrefour des chemins du Glapin, de Perreret et de Pomeiry et la pose d'un éclairage public;
2. de lui accorder le crédit nécessaire, soit la somme globale de Fr. 1'217'900.00 TTC, se décomposant de la manière suivante:
 - a. Fr. 756'400.00 pour la mise en séparatif des EC/EU,
 - b. Fr. 299'100.00 pour le remplacement de la conduite d'eau potable,
 - c. Fr. 139'200.00 pour l'aménagement routier du carrefour des chemins du Glapin, de Perreret et de Pomeiry et
 - d. Fr. 23'200.00 pour l'éclairage public;
3. d'admettre que cette dépense globale soit financée par un emprunt ou par les recettes courantes de la bourse communale;

4. d'admettre que ces dépenses soient amorties de la manière suivante:
- mise en séparatif: en 10 ans, dès 2024, par tranche annuelle de Fr. 75'600.00, le solde la dernière année,
 - eau potable: en 10 ans, dès 2024, par tranche annuelle de Fr. 29'900.00, le solde la dernière année, après déduction de la subvention de l'ECA,
 - aménagements routiers: en 10 ans, dès 2024, par tranche annuelle de Fr. 13'900.00, le solde la dernière année,
 - éclairage public: en 10 ans, dès 2024, par tranche annuelle de Fr. 2'300.00, le solde la dernière année.

Approuvé par la Municipalité dans sa séance du 14 février 2022

Au nom de la Municipalité

Le Syndic  S. Porzi

La Secrétaire  A. Guyomard



Déléguée municipale: M^{me} Véronique Savioz, municipale

Plans du projet + du bassin versant disponibles sur ExtraNet

Préavis déposé devant le Conseil communal en séance du 9 mars 2022.

Glossaire: EC: eaux claires (pluviales, infiltrées, souterraines)
EU: eaux usées (sales)
PDDE: plan directeur de distribution de l'eau
PGEE: plan général de l'évacuation des eaux
STEPI: station d'épuration intercommunale traitant les eaux usées (EU)
Unitaire: eaux mélangées (EU et EC)

Commune de Saint-Prex Réseau d'égouts Mise en séparatif EU/EC Chemin de Perreret

Situation 1:500



Avenue de la Harpe 1
1007 Lespagnne
Tél. 021 616 63 35
info@miazweissersa.ch
www.miazweissersa.ch

Date	Dessiné	Contrôle	Matriculation
25.08.21	R.D.	S.M.	
A 11.10.21	R.D.	S.M.	Autorisation d'exploiter
B 20.10.21	R.D.	S.M.	Autorisation de pose pour CFF et permis de bâtir

Légende :

- EC PVC 315 - 40.00-**
Collecteurs d'eaux usées (EU) et d'eaux claires (EC) communaux projetés, posés l'un sur l'autre, tuyau en chlorure de polyvinyle diam. 250 et 315 mm, avec languette et pente de collecteur entre les diamètres
- EU PVC 250 - 40.00-**
Collecteurs EU/EC privés projetés
- Collecteurs d'eaux usées (EU) communaux / privés, existants
- Collecteurs d'eaux claires (EC) communaux / privés, existants
- Collecteurs unitaires (UNIT) communaux existants, tracés exact / approximatif
- Collecteurs EU / EC / UNIT à défectifier après les travaux
- Chambres de visite EU / EC / UNIT avec profondeurs
- Chambre EC à supprimer
- Trottoir franchissable, largeur 150 cm, sous le pont des CFF
- Eau potable, conduite existante
- S.I. Gaz Lausanne, conduite existante, à conserver
- Romande Energie, tube existant, à conserver
- Swisscom, tube existant, à conserver
- UPC cablocom, tube existant, à conserver
- Coordonnées nationales, point relevé par GPS

Coupes-types, voir plan N° 1669/2



Collecteurs EU/EC communaux projetés

Tronçons	Collecteurs d'eaux usées S25		Collecteurs d'eaux claires S25	
	tuyaux / diamètres	longueurs	tuyaux / diamètres	longueurs
A - B	PVC 250 x 4.9 mm.	42.80 m'	PVC 400 x 7.9 mm.	42.70 m'
B - C	PVC 250 x 4.9 mm.	67.75 m'	PVC 315 x 6.2 mm.	55.85 m'
C - C'	- - -	- - -	PVC 315 x 6.2 mm.	30.40 m'
C' - D	- - -	- - -	PVC 315 x 6.3 mm.	57.70 m'
C - D	PVC 250 x 4.9 mm.	72.50 m'	- - -	- - -
D - D'	- - -	- - -	PVC 315 x 6.3 mm.	31.00 m'
D - E	PVC 250 x 4.9 mm.	62.05 m'	- - -	- - -
E - E'	PVC 250 x 4.9 mm.	40.50 m'	PVC 250 x 4.9 mm.	21.10 m'
B - B'	PVC 250 x 4.9 mm.	23.50 m'	- - -	- - -
B - B''	PVC 250 x 4.9 mm.	4.90 m'	- - -	- - -
Racc. bât.	PVC 160 x 3.2 mm.	-50.00 m'	PVC 200 x 3.9 mm.	-50.00 m'
Racc. grilles	- - -	-370.00 m'	PVC 200 x 3.9 mm.	-51.25 m'
	Longueur totale EU =	-370.00 m'	Longueur totale EC =	-340.00 m'

IMPORTANT :
Les collecteurs EU/EC des privés seront posés 10 cm en dessous des collecteurs communaux principaux et auront des pentes de 2%. Les attentes des collecteurs EU/EC seront obturées hermétiquement par des bouchons AVEC joint.

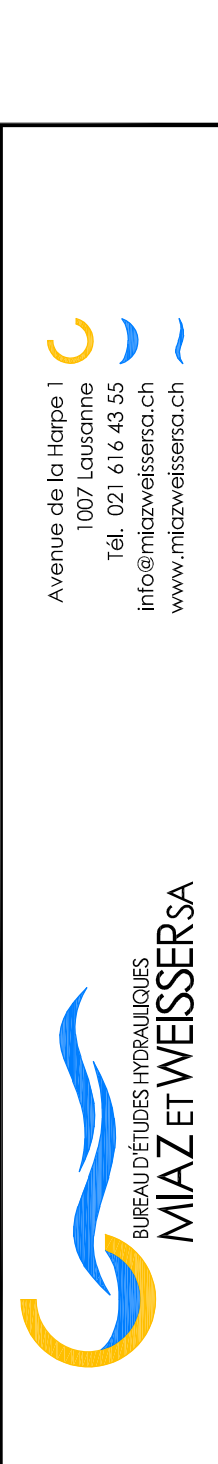
1669/2B

PROJET

Commune de Saint-Prex
Réseau d'égouts

Mise en séparatif EU/EC
Chemin de Perreret

Coupes-types 1:20

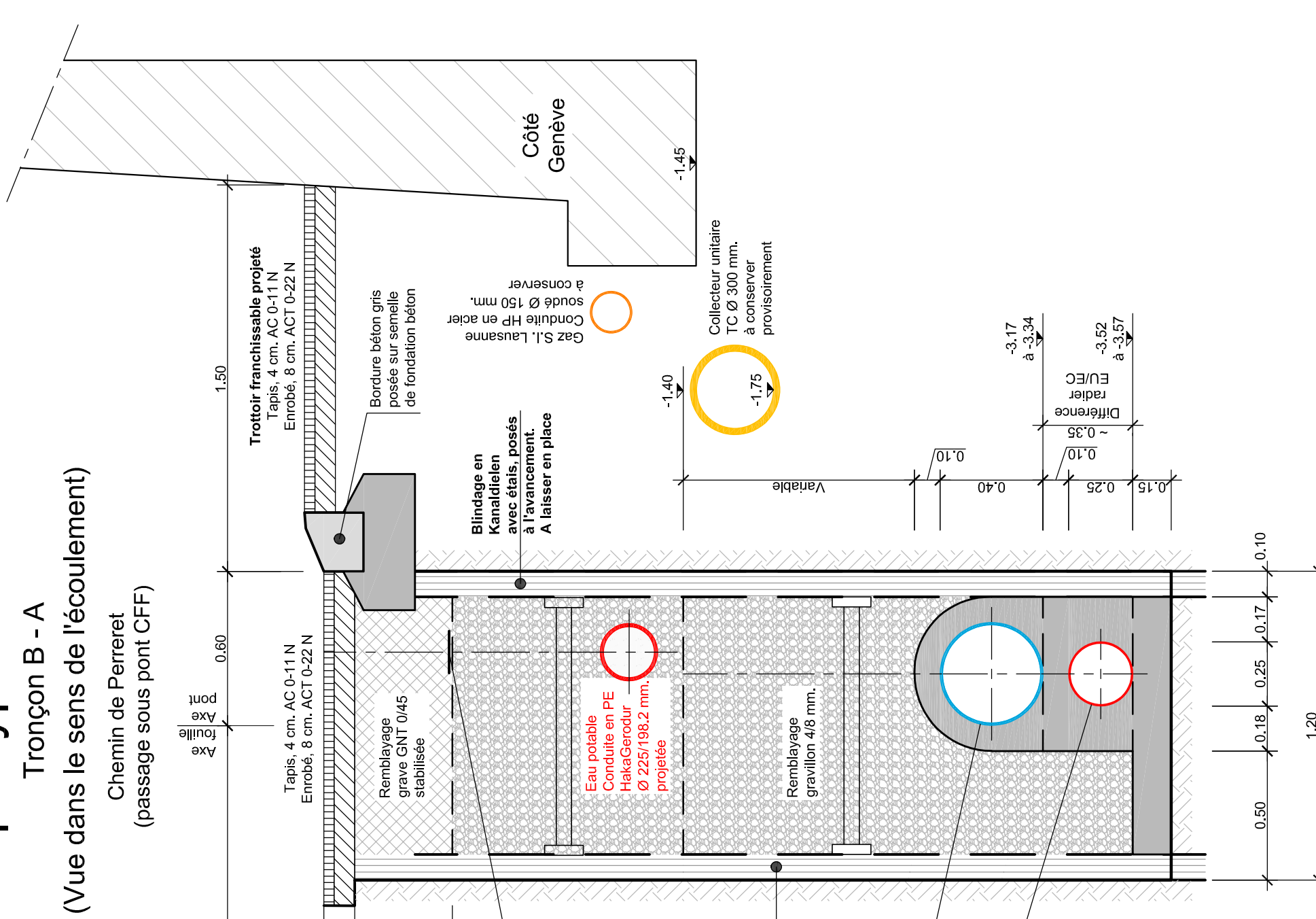


Date	Dessin	Contenu	Modification
03.08.21	B.D.	S.M.	
A	04.10.21	B.D.	S.M.
B	14.10.21	B.D.	S.M.

Coupe-type A - A

Tronçon B - A

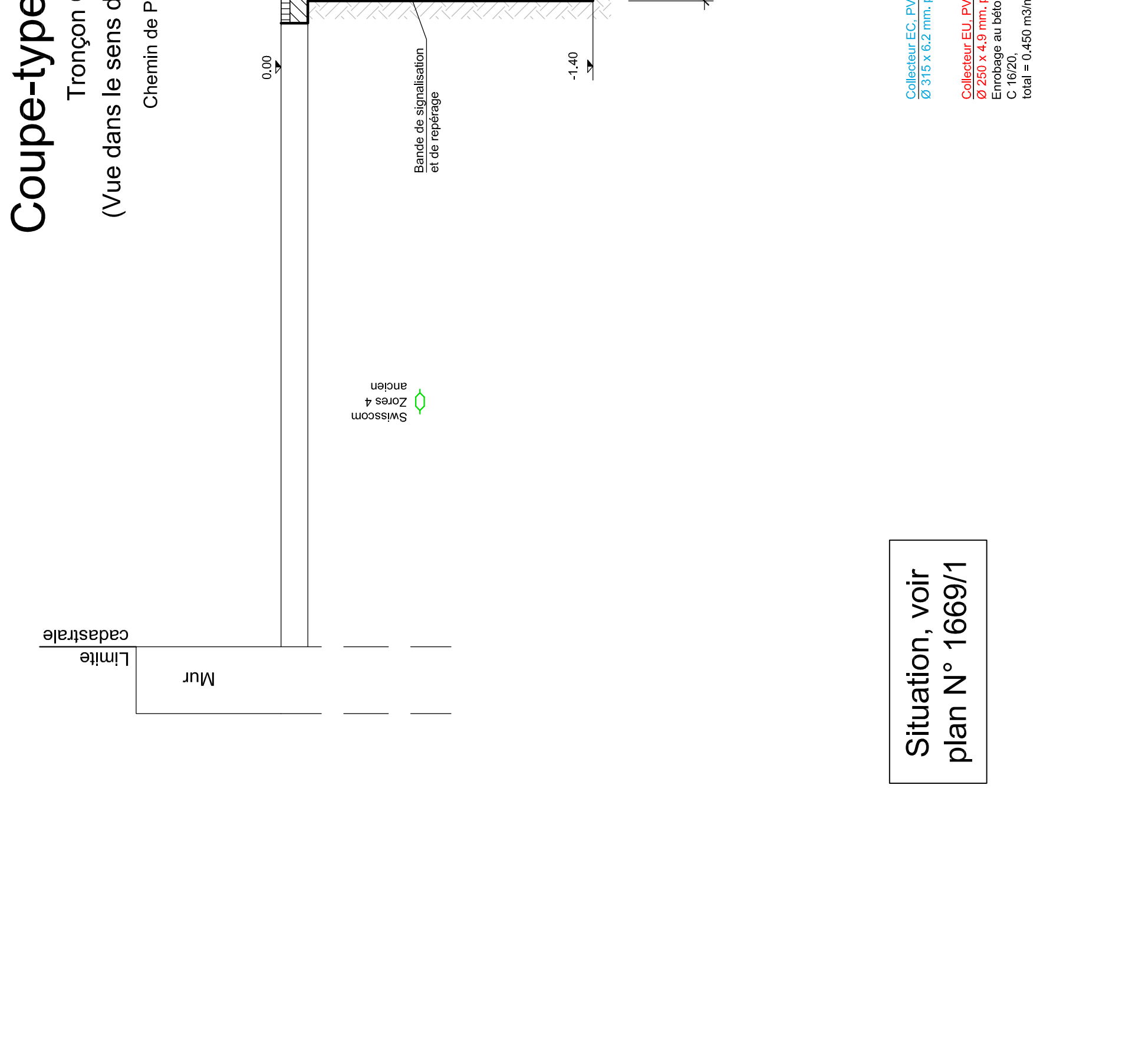
(Vue dans le sens de l'écoulement)
Chemin de Perreret
(passage sous pont OFF)



Coupe-type B - B

Tronçon C - B

(Vue dans le sens de l'écoulement)
Chemin de Perreret

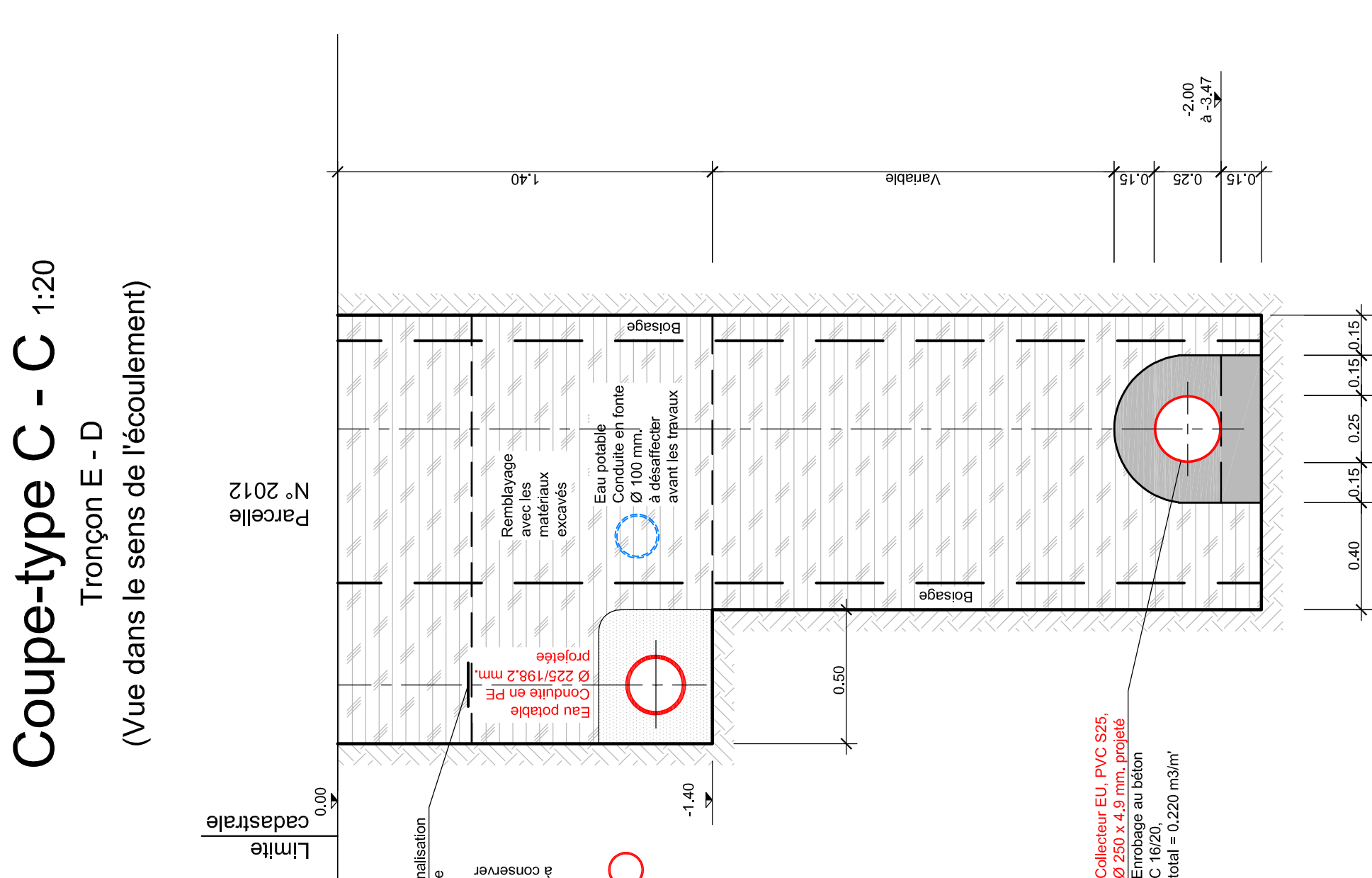


Situation, voir plan N° 1669/1

Coupe-type C - C

Tronçon E - D

(Vue dans le sens de l'écoulement)



1669/3

PROJET

Commune de Saint-Prex
Réseau d'égouts


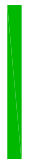
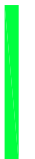

Mise en séparatif EU/EC
Chemin de Perreret
Installation de chantier et dépôts
des matériaux, échelle 1:1'000



Avenue de la Hôpale 1
1007 Loussonne
Tél. 021 614 43 55
info@mazweisser.ch
www.mazweisser.ch

Date	Dessiné	Corrigé	Modifié par
04.10.21	R.D.	S.M.	

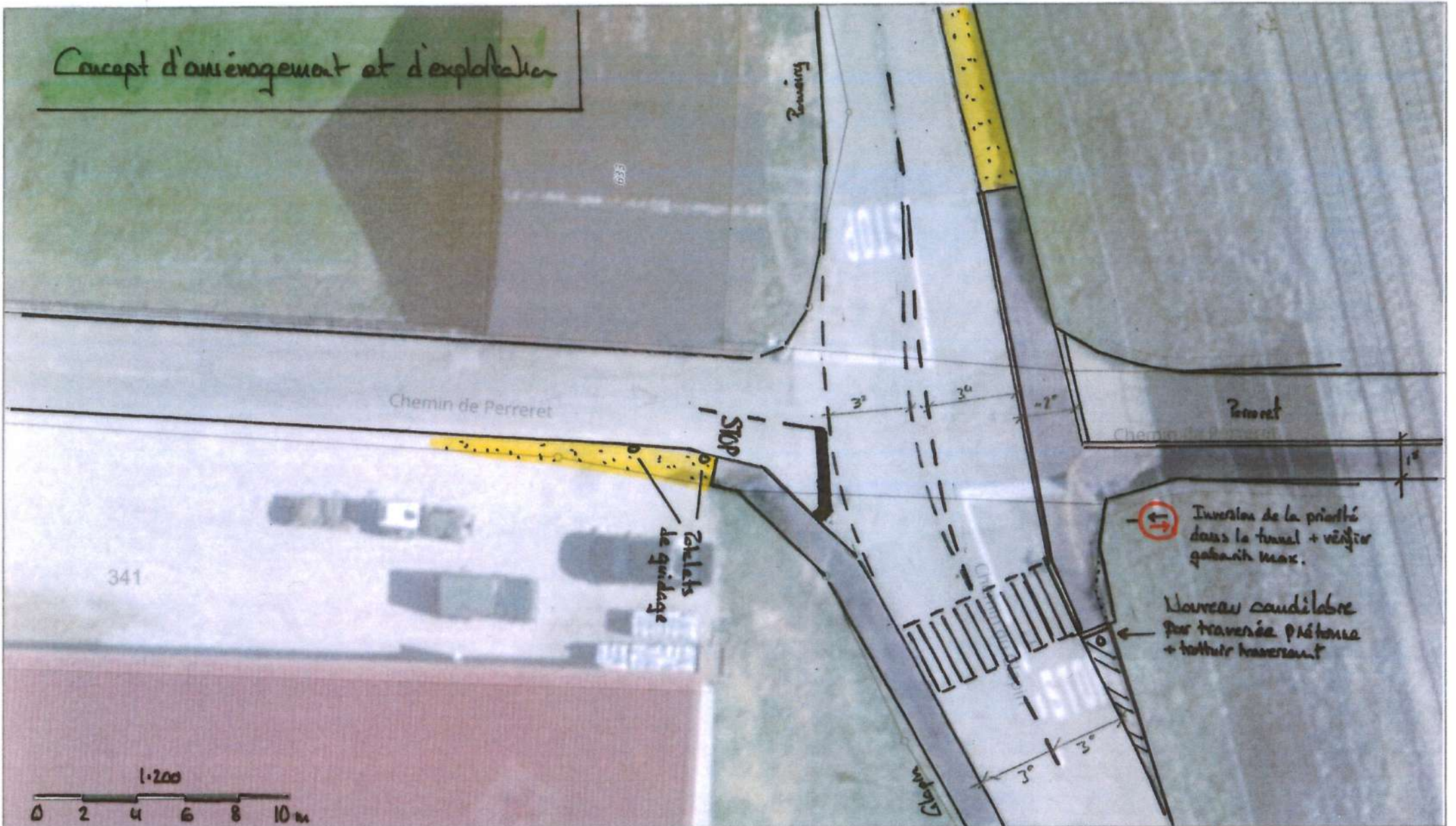
Légende :

-  Zone de l'installation de chantier à cloîtrer, surface à définir
-  Zone de protection S1
-  Zone de protection S2
-  Zone de protection S3



Etabli sur la base des données cadastrales
Coordonnées nationales approximatives :
2'524'680 / 1'148'700

Concept d'aménagement et d'exploitation



341

1:200



St-Prex - Cornelour Perreret / Pomeiry / Glapin

Echelle 1: 200

Crée le :
01.12.2021

© Géodonnées
Etat de Vaud / Swisstopo



Informations dépourvues de foi publique. Les informations à caractère légal sont fournies par les autorités compétentes. Aucune garantie sur l'exactitude, l'exhaustivité et l'actualité des données.



Région Thurges
01.12.2021 / JCB

1669/5

PROJET

Commune de Saint-Prex Réseau d'égouts Bassin versant des eaux usées Chemin de Perreret




Situation 1:2'500



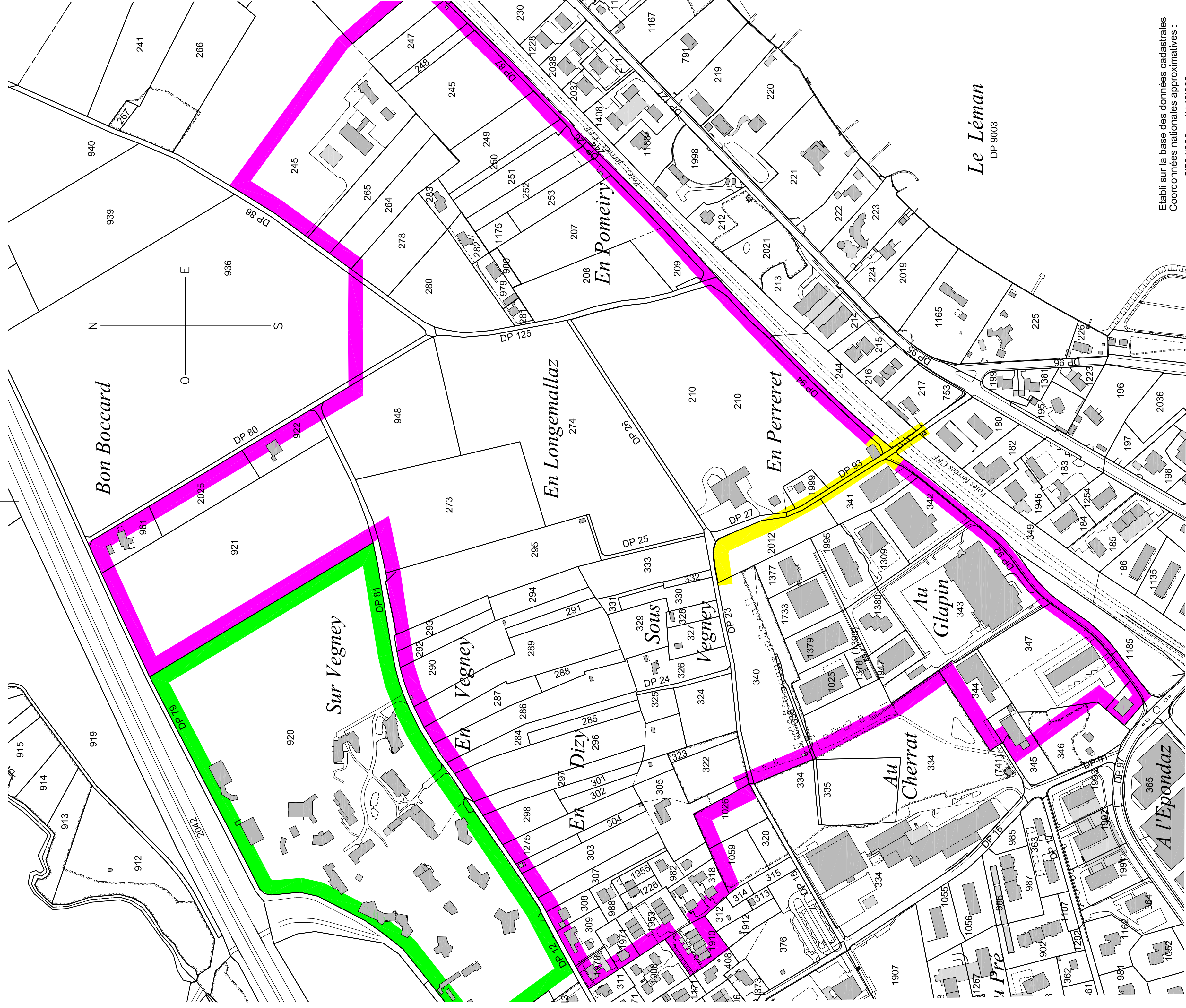
Avenue de la Harpe 1
1007 Lausanne
Tél. 021 616 43 55
info@miazweisser.ch
www.miazweisser.ch

Date	Dessin	Contrôle	Modification
06/02/22	E.D.	S.M.	-

Légende :

-  Zone des travaux des collecteurs communaux **EU/EC** projetés
-  Surface du bassin versant des bâtiments à contrôler
-  Secteur Perceval, déjà contrôlé

Situation, voir plan N° 1669/1
Coupes-types, voir plan N° 1669/2



Commune de Saint-Prex Réseau de distribution d'eau Remplacement de la conduite Chemin de Perreret

Situation 1:500



Avenue de la Harpe 1
1007 Gland
Tél. 021 616 43 35
info@miazweissersa.ch
www.miazweissersa.ch

Date	Descriptif	Matriculation
25.08.21	R.D.	S.W.
04.10.21	R.D.	S.W.
14.10.21	R.D.	S.W.

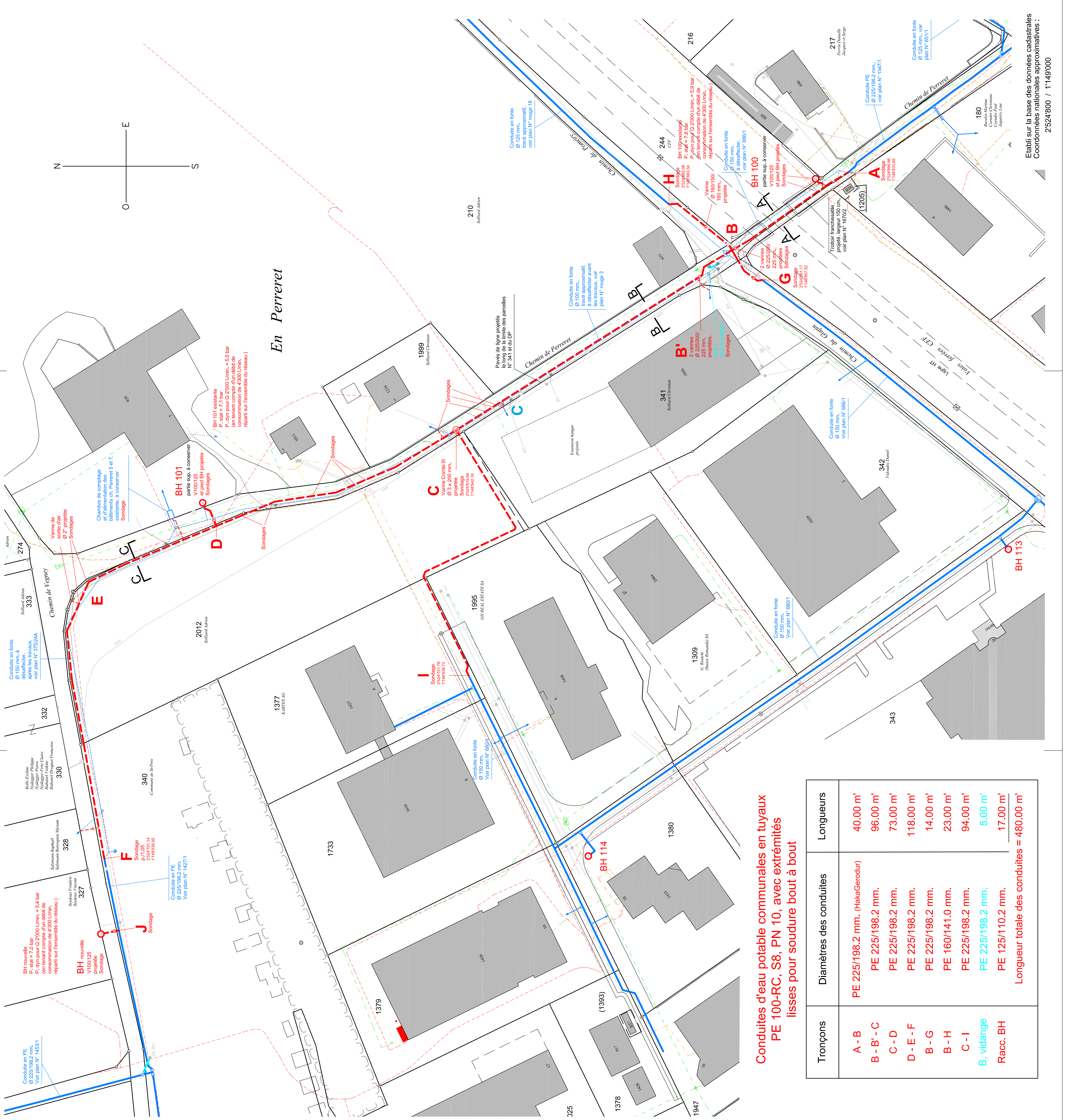
Légende :

- Conduite d'eau potable communale existante
- Conduite d'eau potable communale projetée
- Vannes d'arrêt simple existantes, à conserver
- Vannes d'arrêt simple / Cornes III projetées
- Vannes de vidange (Vv) / de sorties d'air (VSA) projetées
- Borne-hydrant avec V et vane d'arrêt existantes
- Conduite d'eau potable à désulfater
- Vane d'arrêt simple à supprimer
- Vannes de prise pour les particulaires existantes tracé exact / tracé approximatif / projetées / à supprimer
- Conduite ou collecteur de décharge projetée
- Trottoir franchissable, largeur 150 cm, sous le pont des CFF
- Collecteurs EU/EC existants / projetés, voir projet plan N° 1668/1
- S.I. Lavaume Gaz, conduite existante, à conserver
- Romande Energie, tube existant, à conserver
- Swisscom, tube existant, à conserver
- upc cablecom, tube existant, à conserver
- Coordonnées nationales, point relevé par GPS

Coupes-types, voir plan N° 1670/2

Conduites d'eau potable communales en tuyaux PE 100-RC, S8, PN 10, avec extrémités lisses pour souder bout à bout

Tronçons	Diamètres des conduites	Longueurs
A - B	PE 225/198.2 mm. (HakaGenodur)	40.00 m'
B - B' - C	PE 225/198.2 mm.	96.00 m'
C - D	PE 225/198.2 mm.	73.00 m'
D - E - F	PE 225/198.2 mm.	118.00 m'
B - G	PE 225/198.2 mm.	14.00 m'
B - H	PE 160/141.0 mm.	23.00 m'
C - I	PE 225/198.2 mm.	94.00 m'
B, vidange	PE 225/198.2 mm.	5.00 m'
Racc. BH	PE 125/110.2 mm.	17.00 m'
		Longueur totale des conduites = 480.00 m'



1670/2B

PROJET

Commune de Saint-Prex
Réseau de distribution d'eau

Remplacement de la conduite
Chemin de Perreret

Coupes-types 1:20

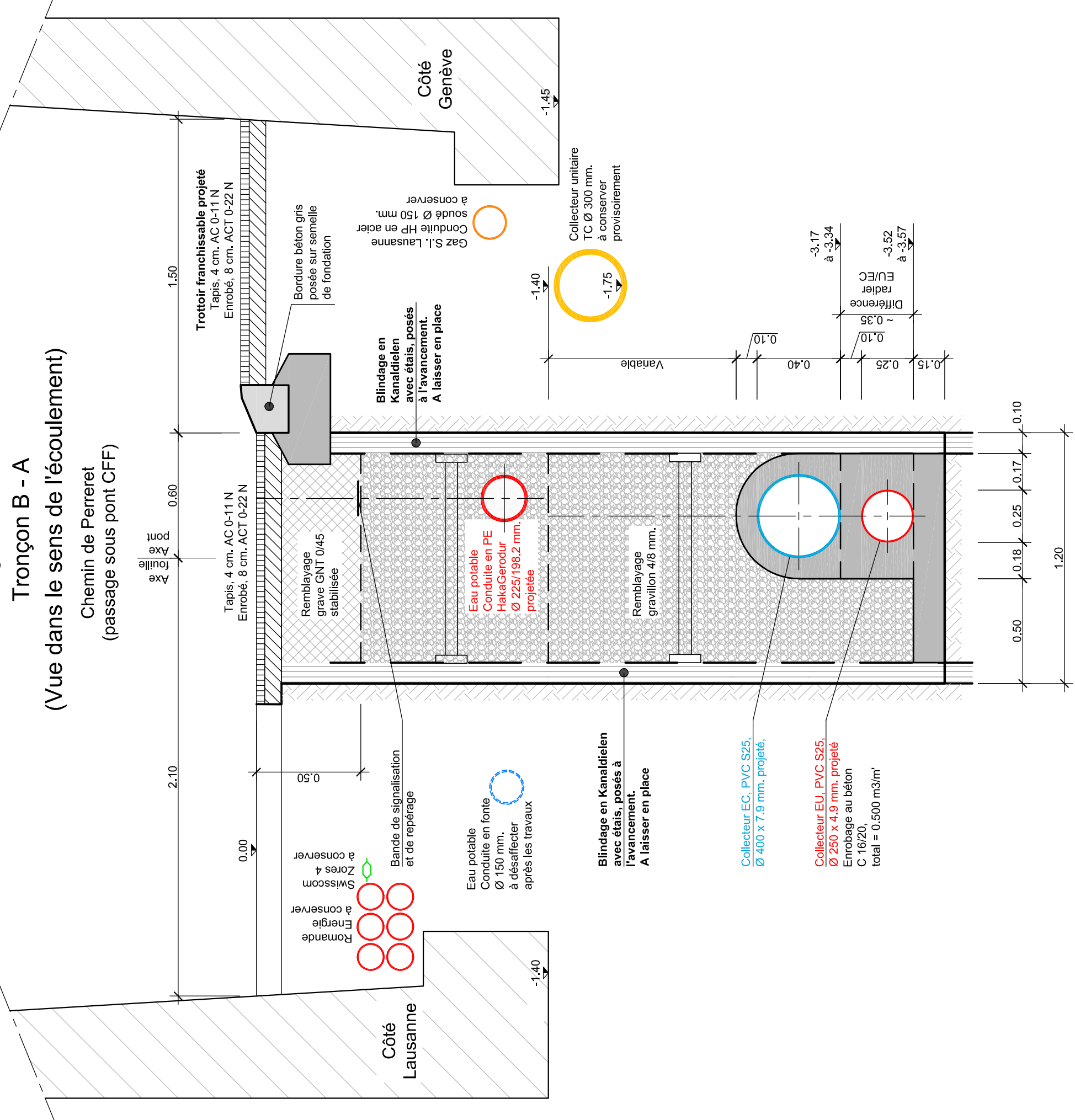


Avenue de la Harpe 1
1007 Lausanne
Tél. 021 616 43 35
info@miazweissersa.ch
www.miazweissersa.ch

Date	Dessin	Contenu	Modification
04.10.21	B.D.	S.M.	Modifications minuscules de remplissage sur tronçon A - B et couleur ligne eau potable
14.10.21	B.D.	S.M.	Ajout pontet franchissable sur coupe-type A-A et pontet de ligne sur coupe-type B-B

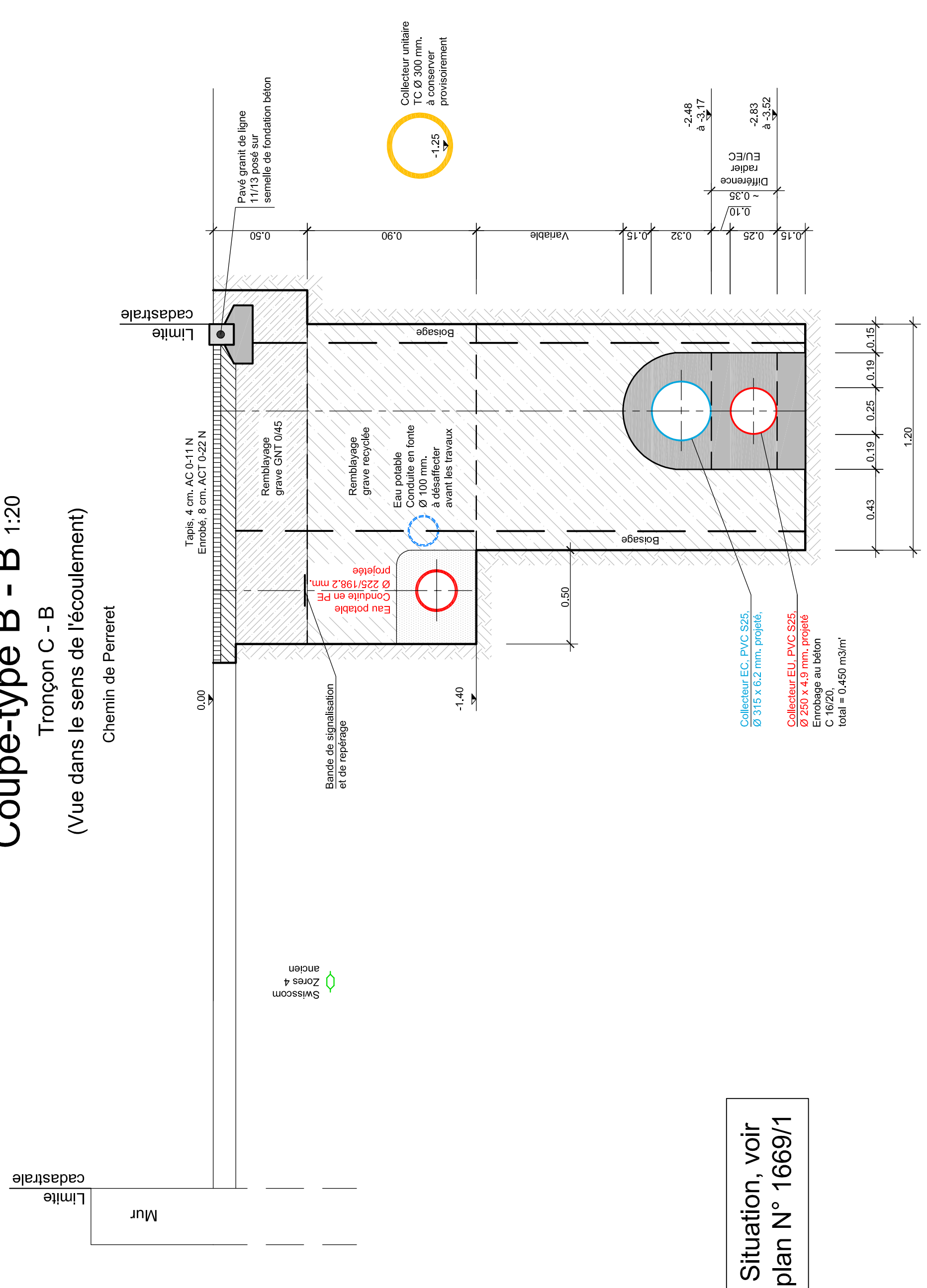
Coupe-type A - A 1:20

Tronçon B - A
Chemin de Perreret
(passage sous pont CFF)



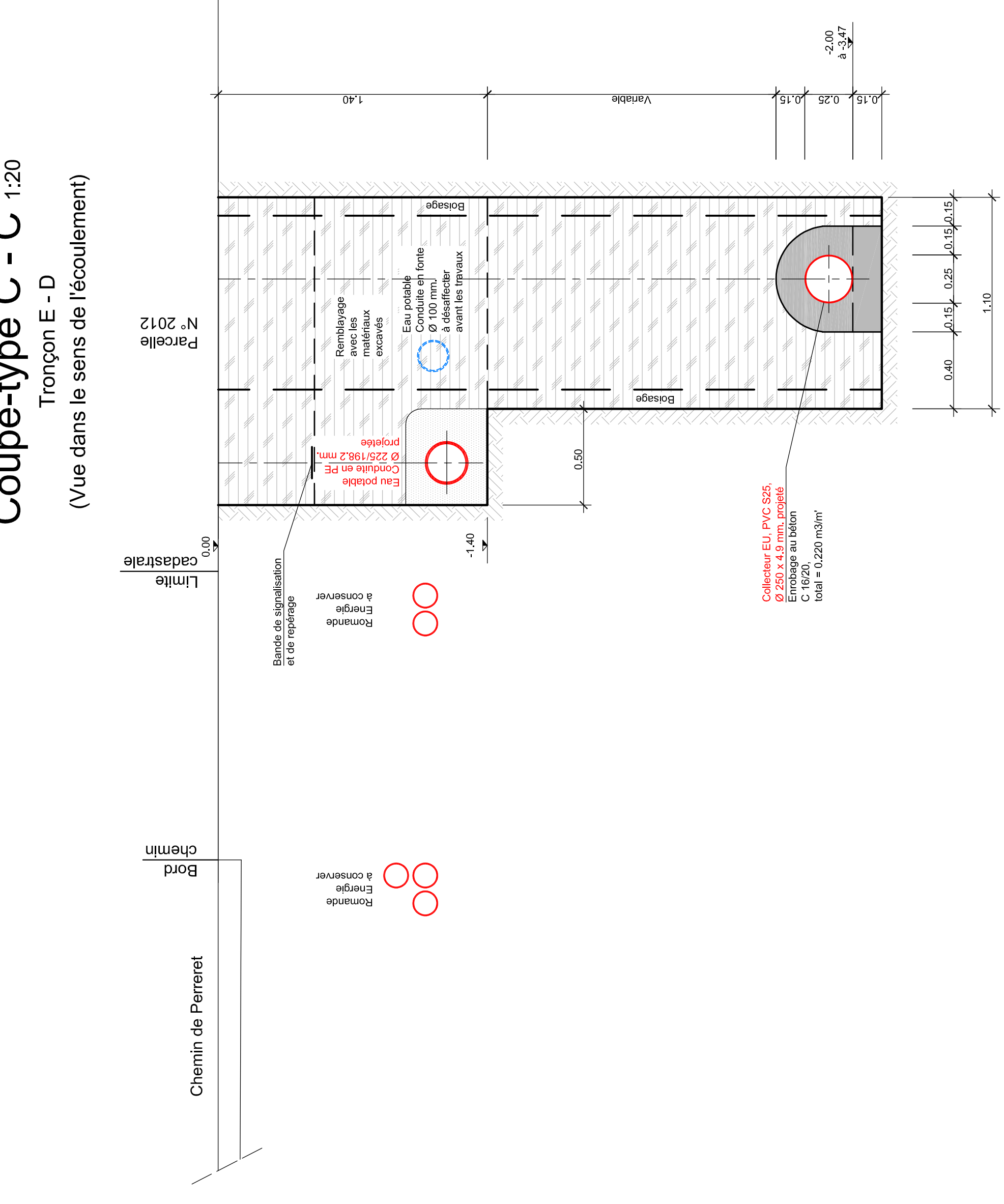
Coupe-type B - B 1:20

Tronçon C - B
Chemin de Perreret
(Vue dans le sens de l'écoulement)



Coupe-type C - C 1:20

Tronçon E - D
(Vue dans le sens de l'écoulement)



Situation, voir
plan N° 1669/1